

**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
CHAMPAGNE-ARDENNE**

**GROUPE DE SUBDIVISIONS DES ARDENNES**

ZAC du Bois Fortant - Rue Paulin Richier  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES  
03 24 59 71 20 - 03 24 57 17 69

Réf. : SA2-ML/ML-N° 05/068  
Affaire suivie par M. LANNOYE  
03 direct : 03 24 59 71 23  
mel : [melanie.lannoye@industrie.gouv.fr](mailto:melanie.lannoye@industrie.gouv.fr)

Charleville-Mézières, le 10 janvier 2005

**UNILIN  
à  
BAZEILLES**

Objet : installations classées - rubrique 2921

Réf. : transmission de la Préfecture des Ardennes référencée AG/2004/3715 du 22/12/2004

**RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES**

Par transmission visée en référence, Monsieur le Préfet des Ardennes a transmis à l'inspection des installations classées un courrier de la société UNILIN de BAZEILLES du 13 décembre 2004 demandant le bénéfice de l'antériorité pour la rubrique 2921.

La société UNILIN de BAZEILLES est connue par nos services comme exploitant des tours aéroréfrigérantes. En effet, un arrêté préfectoral complémentaire sur la prévention de la légionellose a été notifié à la société le 9 août 2004.

De plus, après la création de la rubrique 2921 par le décret n° 2004-1331 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004, l'exploitant a confirmé par courrier du 13 décembre 2004 l'exploitation effective de ses tours aéroréfrigérantes.

En conséquence, les conditions de l'article L 513-1 du Code de l'Environnement :

*« Les installations qui, après avoir été régulièrement mises en service, sont soumises, en vertu d'un décret relatif à la nomenclature des installations classées, à autorisation ou à déclaration peuvent continuer à fonctionner sans cette autorisation ou déclaration à la seule condition que l'exploitant se soit déjà fait connaître du Préfet ou se fasse connaître de lui dans l'année suivant la publication du décret. »*

sont respectées.

L'exploitant peut donc bénéficier de l'antériorité pour la rubrique 2921.

Enfin, un projet d'arrêté complémentaire est joint au présent rapport pour ajouter l'exploitation de la rubrique 2921 par la société UNILIN.

Rédigé le 10 janvier 2005 à Charleville-Mézières  l'inspecteur des installations classées <i>signé</i> Mélanie LANNOYE	Validé le 10 janvier 2005 à Charleville-Mézières  l'inspecteur des installations classées <i>signé</i> Nicolas FOURRIER	Vu, approuvé et transmis au Préfet des Ardennes, le 10/01/05  Pour la Directrice et par délégation Le Chef du Service Régional de l'Environnement Industriel <i>signé</i> Pascal PELINSKI
--	---	--